



Conseil Commun de la Fonction Publique
en date du vendredi 15 décembre 2023

Compte-rendu synthétique.

Pour rappel : Initialement programmé à la date du 12 décembre, journée de mobilisation à l'appel de la Confédération Européenne des Syndicats contre les politiques d'austérité, pour les salaires, les retraites, l'égalité entre les femmes et les hommes, ce CCFP a été reporté à la date du 15 décembre.

Participation : toutes les organisations syndicales – CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CGC, FA – ont participé à cette réunion du CCFP. Le quorum était donc atteint.

Le ministre de la fonction et de la transformation publiques, Stanislas Guérini, a présidé la séance, en présence notamment de Monsieur Paul Penny, directeur de cabinet, et de Madame Nathalie Colin, directrice générale de l'administration et de la fonction publique.

Ordre du jour :

- approbation du procès-verbal de l'assemblée plénière du CCFP du 14 novembre.
- Présentation du rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2023.
- Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

Propos introductifs du ministre : avant d'en venir à l'ordre du jour proposé, le ministre est intervenu sur la question de l'agenda social fonction publique.

Il a pris acte de l'impossibilité du fait du refus majoritaire signifié par les organisations syndicales représentatives des personnels de la fonction publique, à l'exception de la CFDT, de conclure et de signer un accord sur l'agenda social de la fonction publique.

C'est pourquoi il a adressé aux organisations syndicales un relevé de conclusion - en date du 11 décembre 2023 - des réunions de travail dédiées à l'agenda social.

Dans ce courrier, **les thématiques proposées à la négociation ont été identifiées :**

- 1) la méthode de négociation annuelle sur les salaires, les principes et leviers d'évolution des rémunérations au sens notamment des grilles et des déroulements de carrière,
- 2) l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes tout en précisant que l'égalité sera un enjeu transversal aux différents sujets proposés tant à la négociation qu'à la concertation,
- 3) les qualifications et la formation professionnelles,
- 4) l'action sociale,

- 5) la question du travail – son organisation, ses conditions, son environnement, etc.,
- 6) les droits syndicaux [en amont de cette réunion du CCFP, la CGT Fonction Publique a demandé que des précisions soient apportées sur les intentions gouvernementales. Force est de constater qu'aucune réponse n'a été apportée à ce jour...].

Le ministre a aussi rappelé les thématiques proposées à la concertation :

- 1) élections professionnelles – bilan et perspectives d'évolution,
- 2) le logement des agents publics,
- 3) les enjeux liés à la transition écologique et environnementale [le ministre a indiqué qu'une réunion serait organisée sur ce point à la date du 15 janvier].

Le ministre a par ailleurs confirmé son intention de déposer **un projet de loi dédié à la fonction publique** en début d'année prochaine avec une discussion parlementaire au printemps.

Le ministre a précisé que des contributions ont été sollicitées auprès des employeurs publics. [une contribution des employeurs territoriaux a été versée au débat].

Le ministre a également précisé qu'il avait l'intention de déposer un projet de loi comprenant un minimum d'articles et proposant une vingtaine de mesures.

Ce dernier a déclaré qu'il n'avait pas pour intention de réviser l'ensemble des dispositifs existants aujourd'hui, son attachement au statut général des fonctionnaires (sic !). Deux principes guideraient les intentions du ministre :

- 1) responsabilisation des agents et confiance à ces deniers,
- 2) valorisation de celles et ceux qui se mobilisent.

Sans donner plus de précisions, le ministre a indiqué que le projet de loi ferait l'objet d'un processus de concertation avec les organisations syndicales. Ce processus commencerait dès le début de l'année 2024.

.....
La CGT a procédé à la lecture d'une déclaration unitaire de l'ensemble des organisations syndicales sur, notamment, la question des rémunérations, l'ouverture d'une négociation salariale pour 2024, l'organisation d'une journée de mobilisation unitaire au mois de mars 2024.

Toutes les organisations syndicales sont intervenues pour « appuyer » les exigences revendicatives unitaires portées dans la déclaration unitaire.

Dans ses réponses, le ministre a déclaré qu'il n'y avait rien de nouveau sur la question de l'année 2024. Il a campé sur le fait que l'agenda social 2024 prévoit un processus de négociation sur la question salariale.

Pour rappel deux organisations syndicales au moins – la CGT et la FSU avaient sollicité le ministre sur la nécessité de gommer les effets de seuils générés par l’octroi de la prime dite de pouvoir d’achat notamment s’agissant des droits sociaux. Demeurant là encore très imprécis, le ministre a déclaré avoir pris contact avec la CAF dans ce sens.

A noter : aucune réunion à l’exception de celle programmée le 21 décembre prochain sur la question du logement ne sera organisée avant le début de l’année 2024. Même si la question du logement ne fait pas l’objet d’un processus de négociation, le ministre a affirmé vouloir prendre en compte les propositions et les revendications des organisations syndicales.

.....
.....

Le PV du dernier CCFP a été adopté. Pour rappel, les organisations syndicales avaient toutes quitté la séance.

.....

Le rapport annuel 2023 a fait l’objet d’une présentation par la Dgafp.

Ce rapport est consultable sur le site Internet de la Dgafp.

Vous trouverez ci-joint **l’intervention travaillée par la CGT Fonction Publique** au sujet de ce rapport.

Du fait de la densité du rapport et du nombre des intervenant.es, l’intervention orale a plus particulièrement porté sur 3 axes :

- 1) la confirmation d’un mouvement de contractualisation de la fonction publique,**
- 2) la question salariale,**
- 3) l’inégalité entre les femmes et les hommes.**

Vous trouverez ci-après **l’intervention de la CGT Fonction Publique sur la question salariale dans le versant territorial – le « parent le plus pauvre » de la *fonction publique* !**

« La CGT souligne que les agents territoriaux sont moins bien rémunérés par les employeurs territoriaux 649€ d’écart avec la Fonction Publique de l’État et 559€ avec la Fonction Publique Hospitalière. D’ailleurs cela se ressent fortement s’agissant du « versement » de la prime dite du Pouvoir d’Achat.

Certes, Il y a la question des décisions politiques : certaines collectivités ont les moyens financiers de la verser, au vu des « excédents » budgétaires, que ce

soit sur le fonctionnement comme sur l'investissement, mais elles ne le font pas ou trop peu.

Cela pose la problématique du financement des collectivités locales. Les recettes s'amenuisent, la dotation globale de fonctionnement ne saurait tout régler.

Plutôt que de multiplier les cadeaux fiscaux en faveur notamment des entreprises, défaire peser toujours plus l'impôt sur les propriétaires fonciers, c'est d'une autre réforme fiscale dont le pays a besoin pour permettre aux collectivités de mettre en œuvre les réponses au besoin des populations."

Au terme des interventions syndicales, le ministre a formulé une brève intervention portant notamment sur les points suivants :

- besoin si possible de produire un rapport annuel portant sur les éléments N-1 et non N-2 : le rapport 2023 porte sur les éléments 2021
- le rapport – parmi d'autres éléments – contribuera à objectiver les processus de négociations et de concertations au titre de l'année 2024
- Sur la question de l'évolution de l'emploi, de son évolution et de sa structuration, etc. dans la fonction publique, le ministre a souhaité attirer l'attention des organisations syndicales sur le delta existant et croissant entre les plafonds d'emplois adoptés en loi de finances et les vacances d'emplois reconnaissant ainsi de fait le creusement de ce dernier et les problèmes posés dans l'effectivité des emplois dont la fonction publique dispose
- Le ministre a aussi insisté sur la nécessité d'intégrer dans les discussions de l'année 2024 la question de la contractualisation.
- De manière inacceptable, la Dgafp semble indiquer qu'il demeurera difficile d'être plus exhaustif dans la capacité de donner toutes les informations nécessaires sur l'existant dans les trois versants constitutifs de la fonction publique. Pour ne donner qu'un seul exemple, il n'est pas normal que les éléments communiqués sur la formation professionnelle des agent.es ne porte que sur le versant de l'Etat.
- À noter : le ministre a proposé aux organisations syndicales une discussion sous la configuration d'un conseil commun de la fonction publique au sujet du dossier des retraites.
- Sur la question de la contractualisation de la Fonction publique le ministre s'engage à enrichir les données fournies aux organisations syndicales notamment sur l'accès des personnels contractuels aux corps de fonctionnaires. Il considère aussi que la contractualisation de la Fonction publique doit faire partie des débats autour du projet de loi sur la Fonction publique.

Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Pour rappel : 16 millions de visiteurs attendus dont 10 % en provenance de l'étranger.

La CGT Fonction Publique avait demandé – il y a plusieurs mois – l'organisation de **processus de discussions sur la question et l'impact des jeux olympiques** (sur les **missions**, leurs conditions d'exercice, sur les **moyens** devant être mobilisés, sur les **conditions de vie et de travail des agent.es de la fonction publique**, etc.).

Dans ses interventions, la CGT a dénoncé **l'irresponsabilité des pouvoirs publics** quant à l'absence d'un calendrier de réunions, Fonction Publique au sens du MTFP, dans chaque versant constitutif de la fonction publique – configurations CSFPE, CSFPT, CSFPH, des ministères, des **directions, dans les territoires, etc.**

La CGT Fonction Publique a dénoncé l'absence de discussions sur les finalités et les contenus de la « circulaire Borne » du 21 novembre 2022 : recours plus conséquent au télétravail dont la quotité hebdomadaire pourra être accrue dès lors que les JO sont considérés comme constitutifs d'une « circonstance exceptionnelle » - notion non définie introduite dans le texte organisant le télétravail ; horaires et congés imposés, utilisation accrue des astreintes et des permanences, recours à des agents non-titulaires, pas de mesures concrètes en termes notamment d'action sociale et d'accompagnement parental.

La CGT Fonction Publique a aussi dénoncé le refus d'une harmonisation des mesures d'organisation envisagées laissant ces dernières aux mains des ministères, des administrations, des collectivités, des établissements , etc.

Ainsi, les majorations des rémunérations se feront sans création d'un dispositif interministériel dédié, sous la forme d'une mobilisation des supports indemnitaires existants – CIA – le tout pouvant être au maximum de 1500 euros bruts en cas de « mobilisation particulièrement élevée », mais avec des niveaux intermédiaires possibles de 500 ou de 1000 euros bruts...qui seraient versés à compter du mois d'octobre 2024. L'augmentation des plafonds des CET - + 10 jours - et les facilitations des reports de congés en 2025 seraient les seules mesures transverses. La CGT a aussi posé la question des conséquences de l'organisation des jeux olympiques sur le droit aux congés bonifiés sans obtenir plus de réponses...

Plus largement, la CGT Fonction Publique a rappelé qu'un comité de suivi de la Charte sociale a été mise en place – Bernard Thibault et Hervé Ossant siègent pour la CGT dans ce comité de suivi – et que via ce comité le non -respect de différents droits sociaux a d'ores et déjà été mis en évidence et qu'il relève de la responsabilité des pouvoirs publics de faire respecter ces derniers.

S'agissant plus particulièrement de la fonction publique, **la CGT a considéré que l'intégralité de la copie gouvernementale et plus particulièrement celle du MFTP étaient à revoir** qu'il s'agisse des missions, du respect de ces dernières, de leurs conditions d'exercice et de mise en œuvre, des moyens humains et budgétaires devant être alloués, des conditions de vie et de travail des personnels.

De manière inacceptable, le ministre n'a reconnu qu'un « mouvement d'humeur » des organisations syndicales qui ont toutes dénoncé la situation catastrophique de la fonction publique et de ses personnels. Le ministre a indiqué qu'il allait demander que partout, les instances représentatives des personnels soient réunies pour discuter des jeux olympiques.

Au terme de ces dernières, une nouvelle réunion sous configuration CCFP serait organisée pour en tirer des conclusions.

De fait, au terme d'une présentation surréaliste et déconnectée des enjeux réels posés par l'organisation des Jeux olympiques et para olympiques, d'un « dialogue social » refusé, les pouvoirs publics risquent de ne pas prendre les mesures générales qui s'imposent.

Tout montre au terme de ce Conseil commun de la fonction publique la nécessité de construire dans l'unité la plus large les rapports de forces nécessaires pour imposer d'autres choix !

Montreuil, le 22 décembre 2023